Image not found or type unknown

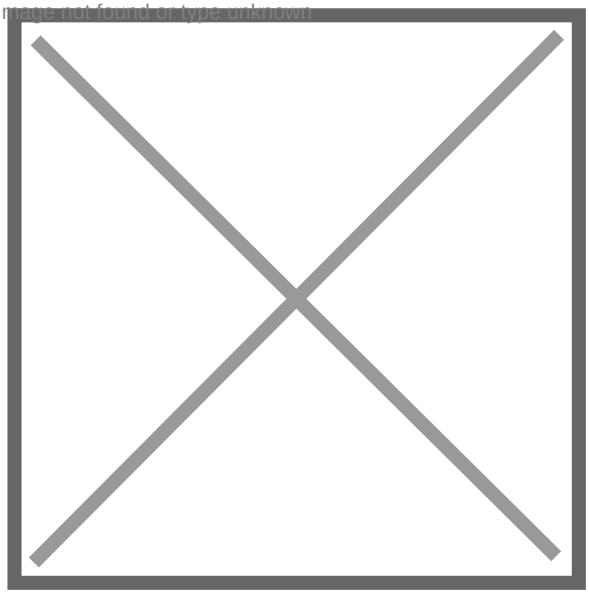

Accident seul sur plaque d'huile, assurance tiers colision ?

Par **emmanuel84**, le **16/02/2010** à **17:50**

Bonjour à tous,
Mon mari a été victime d'un accident de moto ce matin.
Il a glissé sur une plaque d'huile sur la route, donc pas de tiers identifié.
Il y a des témoins, les personnes qui lui on porté secours.
Nous sommes assurés TIERS COLISION.
Mon mari à des contusions multiples et 3 côtes de cassées, arret de travail 15 jours minimum, et la moto à de nombreux dégats....
Comment pouvons nous faire pour faire fonctionner l'assurance ?
Devons nous, nous retourner contre la mairie pour l'état de la route ?
Nous sommes un peu dans l'impasse, merci d'avance pour vos conseils.
Cordialement

Par **fif64**, le **16/02/2010** à **19:59**

Pour que la mairie / DDE puisse être "condamnée", il faut que vous arrivez à prouver qu'ils étaient au courant de l'existence de cette plaque d'huile et qu'ils n'ont rien mis en oeuvre pour y remédier dans des délais raisonnables....Donc autant dire que c'est pas gagné gagné...

Si la responsabilité de la mairie n'est pas mis en oeuvre, c'est pour votre pomme, et en étant assuré au 1/3, vous ne pourrez rien faire.

Bon rétablissement à votre mari.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés